

**PROCES VERBAL  
du CONSEIL D'ECOLE  
du lundi 10 novembre 2014**

**Présents :** M. GUERIN Directeur de l'école, Président du Conseil d'Ecole  
Mmes. DELCAMP, MARCHAND, MONNET, PAILLART, ROSSIGNOL Enseignantes Adjointes  
Mrs. BICHON, ORLEAT Enseignants Adjoints  
Mme. OSTA-AMIGO Adjointe en charge des affaires scolaires.  
Mme ROUX Employé municipale Référente APE  
Mme LAGOUTTE Responsable restauration scolaire  
Mme ARBLADE Employé municipale Référente personnel de service.  
Mmes LALANDE, MOREAU, TETE, SAUVIGNON, RAVEL, GASS, NOININ C., LOCHON , TOURNADE, BRIANT,  
GARNIER, LECOMTE et M. DURAND Parents d'élèves titulaires et suppléants

**Excusés :** M. ROUGIER, Inspecteur de l'Education Nationale.  
M. TALLIEU, Maire de La Tremblade  
M. CHEVAL, Enseignant du RASED  
Mme. RAYNAL, Psychologue scolaire  
Mme NOININ G. et M. BARRET Représentants PE  
Mmes HYVERNAUD, MORILLON, NOUGUES Enseignantes adjoints

**Absents :** Mme HOMON Déléguée départementale de l'Education nationale.

**Ouverture de la séance :** 18h05

Secrétaire de séance : Mme DELCAMP

**1- Présentation du Conseil d'école (composition, attribution et fonctionnement) et élections 2014-2015.**

**a) Composition**

**Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, est composé :**

Du conseil des maîtres (le directeur de l'école et l'ensemble des maîtres affectés à l'école), d'un représentant des membres du réseau d'aide du secteur, du maire (ou de son représentant) et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

**Toutes ces personnes disposent d'une voix lors des votes effectués en Conseil d'école.**

**Assiste de droit aux séances du conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.**

**Des membres supplémentaires peuvent y assister également, avec voix consultative :**

Les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique. L'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

**b) Attributions**

**Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.** Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Il vote le règlement intérieur de l'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école. Il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire).

### Le conseil d'école est consulté sur :

Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école, l'intégration d'enfants handicapés, les classes de découverte, les projets d'action éducative, les activités post et périscolaires, la restauration et l'hygiène scolaires.

**Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et pour l'organisation du temps scolaire.** Il est informé sur la composition des classes, sur le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques, les conditions dans lesquelles les instituteurs organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

**Le conseil d'école statue sur proposition des équipes pédagogiques pour la partie pédagogique du projet d'école.**

**Lors de sa première réunion, le conseil d'école examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents.** Toute action supplémentaire peut être prévue pour tenir compte des spécificités locales ou des orientations du projet d'école.

Sont précisées notamment :

Les conditions d'accueil des parents, l'accès aux espaces numériques de travail, le nombre, la nature et la date des rencontres prévues.

Les parents d'élèves sont informés des décisions prises.

### c) Droit à l'information et à la communication

Pour l'exercice de leur mandat au conseil d'école, les représentants des parents d'élèves sont destinataires des mêmes documents que les autres membres.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux du conseil d'école où il siège, dans les conditions de diffusion définies en concertation entre le directeur d'école et les associations de parents d'élèves.

En cas de désaccord sur leur modalité de diffusion ou en cas de non respect des principes notamment de la laïcité ou de la vie privée, l'autorité académique saisie (par l'association de parents d'élèves ou par le directeur d'école) dispose d'un délai de 7 jours pour se prononcer.

A défaut de réponse dans ces délais, les documents sont diffusés dans les conditions initialement prévues.

Les documents remis par les associations de parents d'élèves aux autres parents d'élèves sont distribués en nombre suffisant, sauf disposition contraire du conseil d'école.

### Références

- [Code de l'éducation : articles D111-1 à D111-15](#)
- [Circulaire du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école](#)

### d) Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Les parents volontaires ont été réunis par le Directeur et ont formé une liste de 14 candidats (8 titulaires et 6 suppléants).

Participation : 54.4 % ce qui est un bon chiffre par rapport aux chiffres nationaux (45%).

L'ensemble des sièges a été pourvu par les candidats élus avec 100% des suffrages exprimés.

N° D'ORDRE	NOM	PRENOM	CLASSE
1	LALANDE	CHRISTELLE	CE2/CM1
2	MOREAU	SYLVIE	CP
3	TETE	GAËLLE	CP/CE1
4	SAUVIGNON	GERALDINE	CE1
5	RAVEL	SOPHIE	CLIS
6	NOININ	GLADYS	CE2
7	GASS	NATHALIE	CE2/CM1
8	DURAND	FLORENT	CM2
9	NOININ	CORINNE	CM1/CM2
10	LOCHON	STEPHANIE	CE2/CM1
11	BARRET	JEAN-CHRISTOPHE	CP/CE1
12	TOURNADE	BARBARA	CE2
13	BRIANT	NATHALIE	CM2
14	GARNIER	STEPHANIE	CM2
15	LECOMTE	SOPHIE	CE2/CM1
16			

Mme LALANDE Christelle a été choisie comme représentant des parents élus auprès du Directeur. Elle remplace M. BLOUIN.

Le Conseil d'école décide à l'unanimité l'utilisation du scrutin à main levée en cas de vote.

## **2- Approbation du procès verbal du Conseil d'Ecole du 17 juin 2014.**

M. GUERIN rappelle les grandes lignes de ce dernier Conseil d'école.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

*Informations complémentaires :* Le jumelage avec Saint Lary est en cours de réflexion. Selon les représentants, les parents peu favorables à un échange avec un accueil en famille (enfants trop jeunes). Leur préférence va à un accueil en structure collective. Sur La Tremblade, peut-on accueillir en structure collective s'il y a échange ?

## **3- La vie scolaire**

Directeur : Le jour de rentrée s'est déroulé sans problème particulier.

*Listes des classes :* elles ne seront plus publiées à l'avance car les familles ont difficilement accepté les changements d'ajustement dus aux impondérables de la rentrée.

*Appel des élèves :* le micro a manqué. Il est absolument indispensable.

### **a) Effectifs et organisation pédagogique :**

CP : 22 élèves (3 départs depuis la rentrée),

CP-CE1 : 20 élèves dont 14 CP et 6 CE1,

CE1 : 24 élèves (1 arrivée le 17/11),

CE2 : 22 élèves.

CE2-CM1 : 18 élèves dont 7 CE2 et 14 CM1,

CM1-CM2: 23 élèves dont 13 CM1 et 10 CM2,

CM2 : 23 élèves,

CLIS : 11 élèves, (une arrivée prochainement)

Soit un effectif total de  $155 + 11 = 166$  élèves

Effectifs un peu justes si l'on se réfère au seuil de fermeture : 25.8 élèves par classe (calculé sur 6 classes)  $25.8 \times 6 = 154.8$  soit 155 élèves.

Prévisions effectuées pour l'an prochain : arrivée des futurs CP (28 GS) pour 33 départs en CM2 ce qui donne un solde négatif de - 5 pour la rentrée prochaine (2 arrivées prévisibles en septembre 2015)

Ces effectifs réduits donnent des conditions de travail très confortables mais ils restent très justes pour le maintien de nos 8 classes.

### **b) Activités pédagogiques et projet des classes :**

CP et CP-CE1 : sortie vendanges

Une sortie a eu lieu pour les classes de CP et de CP/CE1 chez M. DE LACOUR SUSSAC un viticulteur de l'Isle d'Etaules.

Les élèves ont pu couper les grappes de raisins laissées par la vendangeuse, voir le pressoir en action et déguster du jus de raisin. Une sortie réussie et enrichissante (couplée avec une promenade en forêt pour collecter des feuilles et prendre des photographies). Suite à cette sortie, un herbier a été confectionné par les élèves de CP et de CP/CE1.

CE1 : sortie aux monuments aux morts de la commune.

CP/CE1 et CE1 : Participation à un défi scientifique (Eureka) proposé par l'inspection.

CP, CE1 et CLISS : mise en place d'ateliers d'arts visuels en décroisement le vendredi après-midi.

CE2 : sortie au Paléosite de St Césaire (sortie en lien avec le programme d'Histoire). Travail autour des pirates en arts visuels.

CE2, CE2-CM1 et CM2 : Mise en place d'un décroisement en sciences (Mme Hyvernaud), en anglais (Mme Paillart) et en Histoire (Mme Monnet)

CM1/CM2 : Participation à « La grande lessive » projet d'art-exposition éphémère.

Pour l'ensemble de l'école, travail autour de l'hymne national : les volontaires pourront chanter au cours de la cérémonie du 11 novembre avec quelques collégiens. Une répétition a eu lieu au collège avec des élèves du cycle 3.

CM2 : Voile scolaire

#### - Sorties scolaires et projets pour l'année scolaire 2014/15:

Le conseil des maîtres demandera une subvention de la mairie sur le budget 2015 et un dossier sera présenté à cet effet. Pour Noël, une séance de cinéma au Cristal de Ronce est offerte par la municipalité : il reste à déterminer le film et la date.

#### c) Coopérative scolaire :

Notre coopérative est affiliée à l'OCCE 17 ce qui apporte une garantie au niveau de la gestion de la coopérative : nous venons donc une adhésion à cette association et nous contractons une assurance pour les activités financées par la coopérative scolaire.

75 % familles ont participé en versant une cotisation. Il est rappelé que cette cotisation est facultative.

Le solde de la coopérative scolaire est de 5649 €.

Principales dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre : transport vendange 143 €, abonnements « école des loisirs » pour chacune des classes 226 €.

Prochaine entrée prévue : photos scolaire. Même photographe cette année. Changement possible de photographe l'an prochain suite à la qualité médiocre des prises de vue de l'an passé.

#### d) Site internet :

Le site est régulièrement mis à jour. Tous les enseignants ne participent pas à la même hauteur : c'est au libre choix de chacun. Le Directeur agit en modérateur et valide les commentaires laissés par les visiteurs.

Mme Lochon regrette de ne pas trouver suffisamment d'informations sur certaines classes.

#### e) Les nouveaux rythmes scolaires :

- BAFA passé et obtenu par les 4 agents municipaux. Travail mis en place avec associations (foot, photo, vieux gréements...) Appui sur les ressources locales au niveau des activités proposées.
- Réorganisation des ateliers : Les élèves s'inscrivent sur 2 jours. Depuis la formation BAFA, il y a une réflexion sur une nouvelle organisation. Mme ROUGIER va faire un atelier marionnette dans l'objectif d'un spectacle.
- Pistes envisagées : Visite de vieux gréements sur le temps d'APE, peinture sur draps pour le marché des saveurs...
- Les parents sont favorables à la multiplication des choix pour que les enfants s'inscrivent. Les enfants apprécient plus les activités proposées. Il semble important également que les enfants puissent disposer d'un second choix si l'atelier ne leur plaît pas.
- Les élèves se sont impliqués dans l'opération « Octobre rose » même si le thème de cette journée semble ne pas s'adresser à tous les élèves de l'école élémentaire.
- Les enseignants souhaiteraient que les règles posées aux enfants soient communes aux récréations et à la pause méridienne (par exemple ne pas jouer aux pieds avec un ballon de basket). Pour la pause méridienne la municipalité a commandé des ballons qui seront gérés par le personnel municipal. Un nouveau fonctionnement pour l'utilisation des ballons sur la récréation du matin sera expliqué aux élèves et effectif à partir du jeudi 13 novembre. Salle : autorisation d'utiliser salle derrière classe M. Guérin pour les APE.
- Temps de jonction entre le temps scolaire et l'APE : Attention à la ponctualité de l'équipe municipale pour récupérer les enfants après la classe.
- Sortie après le temps d'APE : elle a été réorganisée sur les 3 portails.
- Garderie : le goûter est parfois un peu léger. Mme Osta-Amigo va faire remonter l'information et veiller à la composition du goûter.

#### Restauration scolaire :

- Le service à l'assiette n'a pas été mis en place car il n'était pas concluant et occasionnait une surcharge de travail pour le personnel. Une réflexion pour un aménagement est en cours pour garantir les temps de repas mais aussi de temps libre. Le temps de chevauchement des 2 services est de 15 min.
- Organisation de l'équipe municipale: Mme Lagoutte est responsable de la cuisine, Mme Arblade référente du personnel d'entretien, Mme Roux référente pour les APE et Mme Orléat coordonne la surveillance au moment du repas.

- Suite à l'intervention de parents, une réflexion sur les punitions a été mise en place. Il est rappelé que les contacts pour les parents en cas de problème sont Mmes Arblade (pause méridienne) ou Roux (APE). Les problèmes de punitions collectives ont été résolus. Un changement positif est noté par les parents.
- Repas bio : il a lieu 1 fois par mois ; les parents y sont très favorables. Changement de prestataire : la qualité des repas s'est améliorée. Un repas est prévu pour les parents et les enseignants qui le souhaitent le 9/12.
- Prix du repas : prestataire différent d'Arvert, ce qui explique la différence de prix du repas (moins cher à Arvert de 0.50 €).

#### f) Aide aux devoirs :

Dispositif du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) :

Il concerne peu d'élèves parmi ceux proposés par les enseignants (4 à 6). Il est réservé en priorité aux élèves volontaires, fréquentant la garderie et qui n'ont pas la possibilité d'effectuer leurs devoirs à la maison par manque de temps ou autres raisons.

L'aide est mise en place les lundis et jeudis soir de 17h à 18h15 par des bénévoles. Elle a commencé le jeudi 6 /11

#### 4- Le cadre de vie

Travaux :

- Gros travaux : l'isolation du préau est terminée et ses murs repeints.
- Projet de fresque sous le préau : l'équipe souhaite investir les élèves et envisage une intervention extérieure. Un projet plus ambitieux sera donc lancé pour 2015/16 avec une concertation avant la fin de cette année scolaire.
- Cour : il était prévu une pré-réunion avant le conseil d'école pour faire un projet cour. Elle n'a pas été organisée. L'équipe enseignante souhaite la suppression de la zone de pierre/barrière qui est sans intérêt et dangereuse. Un aménagement de la cour est souhaitable. Quelques pistes : une structure pour le cycle 2 ; pour le cycle 3, des tables de ping-pong en dur. La mairie attend un projet (non chiffré). Une commission de réflexion enseignants/parents afin de proposer un projet à la mairie se réunira avant fin novembre : M. Guérin + M. Bichon pour les enseignants et pour les parents Mme Lecomte et Mme Tête. se donnent rendez vous le lundi 24 novembre à 17h15 à l'école. Les représentants de parents vont faire une communication pour recueillir des idées auprès des parents. Les enseignants eux, feront remonter les idées des enfants et de l'équipe. Cet aménagement pourra, selon son importance, avoir lieu en 2 phases.
- Informatique : la municipalité souhaite organiser une réflexion de fond au niveau de l'équipement informatique de l'école pour investir dans la durée avec l'aide du syndicat informatique et du conseiller TUICE de l'Education Nationale. Mais des écrans plats étaient prévus, qu'en est-il ? Pour le moment en suspens.

#### 5- Règlement scolaire

A chaque premier Conseil d'école, le règlement scolaire doit être lu, commenté et éventuellement modifié puis être adopté.

Le règlement intérieur a été remanié en juin 2013.

Pas de remarque concernant ce texte : il est adopté à l'unanimité pour 2014-2015.

#### 6- Questions diverses : Certaines ont été évoquées durant le Conseil. Pour les autres :

- Questionnaire destiné aux enfants sur la vie de l'école (APE, cour, vie de l'école...). Le questionnaire, destiné à être rempli à la maison pourra être glissé dans le cahier de correspondance des élèves.
- Récréation du matin : 3 classes sortent vers 10:15 (CLIS + CP + CE1) et cycle 3 (10:30 à 10:45). Surveillance : 2 maîtres. Constat des enseignants: moins de conflits. Un début d'année assez calme dans la cour.
- Médiateurs : Retour de parents par rapport à des bagarres dans la cour et au restaurant scolaire. Vigilance, en particulier au cycle 3. Les familles considèrent qu'il y a des problèmes de violence. Mme Delcamp voit avec les enseignants pour la mise en place de médiateurs au cycle 3. Rendez-vous est pris le 17/11 à 17h15 à l'école avec Mme Osta-Amigo.
- Alarme terrasse : fonctionne sans soucis. Les problèmes de bips incessants au 2ème étage sont réglés.
- Sanitaires (problème des mauvaises odeurs): Nettoyage à chaque vacances. Il faut surveiller la présence d'eau dans les siphons au sol.

- Toilettes du personnel : pas de savon ni d'essuie-tout.
- Hygiène : si nécessaire, gel hydro alcoolique à demander par courriel (pour les adultes)
- Urgence petit accident en classe : Mme Arblade aura un téléphone portable sur elle. Elle peut éventuellement être contactée pour aider si la situation est difficile. Sinon, il suffit de fournir un kit de nettoyage à chaque étage. Un courriel sera fait en ce sens.
- Stationnement : le stationnement des enseignants devient impossible. Mme Osta Amigo se renseigne sur la législation afin d'attribuer des places aux enseignants ou de trouver une solution satisfaisante.
- Cendrier : la mairie ne souhaite pas que le vieux cendrier soit visible de la rue. Demande de cendrier mural possible. Un courriel sera fait en ce sens.
- Photocopieur : demande de l'école de compteurs individuels avec code (pendant les vacances d'été des milliers de photocopies sont réalisées...) Ils seront installés rapidement.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le mardi 17 février 2015 à 18h00.

La secrétaire de séance :



Mme DELCAMP

Le Président :



N. GUERIN